

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3271

présenté par  
M. Portier

-----

**ARTICLE 9**

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« Il constitue également un outil d'orientation des exploitations aux différentes étapes de leur cycle de vie car est accompagné d'une proposition de plan d'accompagnement à cinq ans, et participe à l'amélioration de la maîtrise des coûts et de la stratégie liées à la mécanisation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à aller plus loin que le simple diagnostic en proposant aux exploitants, dans le cadre d'une installation et/ou transmission, un accompagnement technique et humain. Cela permettra notamment de garantir l'utilité réelle des diagnostics réalisés et donc la pertinence de l'usage de deniers publics pour ce faire.